CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E13571** **VALABLE JUSQU'AU** **05/10/2027**

ÉDITÉ LE 17/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1988

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS 343 715 926

Siret : 343 715 926 00022

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5422829

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000005828938904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000005828938904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ENTREPRISE REVEILLAULT

5 CHEMIN DES PERDRIX
Z.A. DE LA VIAUBE
86130 JAUNAY-MARIGNY

Téléphone : 05 49 52 08 02 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
MANSON JOACHIM GÉRANT

Site Internet : http://www.peinture-reveillault.fr

E-mail : info@peinture-reveillault.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 316 513 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111 PROB	Peinture et ravalement (Technicité courante)	18	07/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/07/2026 08:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.